



L'Administrateur général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
d'Anvergne - Rhône-Alpes
et du département du Rhône

Lyon, le

30 JUIN 2017

Monsieur le Maire,

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre échange téléphonique du 22 juin 2017, j'ai engagé depuis deux ans l'adaptation du réseau départemental avec l'objectif de rendre un meilleur service à ses usagers et partenaires.

L'un des axes de cette démarche pluriannuelle est de finaliser la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique pour les usagers particuliers.

Ainsi en 2018, j'envisage de transférer l'activité de recouvrement de l'impôt, assurée actuellement par la trésorerie de Chazay-d'Azergues, vers les deux services des impôts des particuliers (SIP) de Villefranche-sur-Saône et de Caluire.

Les SIP de Villefranche-sur-Saône et Caluire sont, en effet, déjà compétents pour les questions relatives au calcul de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation pour les usagers domiciliés respectivement sur les communes :

- d'Alix, Belmont d'Azergues, Charnay, Chazay-d'Azergues, Lozanne, Lucenay, Marcy, Morancé et Saint-Jean-des Vignes.
- de Chasselay, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Lissieu, Marcilly d'Azergues et Quincieux.

A compter du début de l'année 2018, ils traiteront aussi des questions concernant le paiement de ces impôts, devenant ainsi l'interlocuteur fiscal unique des contribuables de ces communes.

Je suis, ainsi que mes équipes, à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Conformément à votre souhait, j'adresse copie de la présente lettre à l'ensemble des maires concernés par cette opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Alain MARTINET
Maire de Chazay-d'Azergues

3 rue de la Mairie
69380 CHAZAY d'AZERGUES

avec mes cordiales pensées,

Philippe RIQUER